

« Si vous craignez pour vos vies, quittez le Sinaï ! »

Exactions des forces de sécurité égyptiennes et d'un groupe affilié à l'État
islamique au Sinaï Nord

Résumé et recommandations

Droits d'auteur © 2019 Human Rights Watch

Tous droits réservés.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique.

Couverture conçue par Rafael Jimenez.

Human Rights Watch défend les droits humains à travers le monde. Nous enquêtons sur les exactions, nous exposons largement les faits et nous faisons pression sur les détenteurs du pouvoir afin que les droits soient respectés et que justice soit faite. Human Rights Watch est une organisation internationale indépendante dont l'action s'inscrit dans un mouvement dynamique visant à défendre la dignité humaine et à faire avancer la cause des droits humains pour tous.

Human Rights Watch est une organisation internationale, avec des équipes présentes dans plus de 40 pays et des bureaux à Amman, Amsterdam, Beyrouth, Berlin, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sydney, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site Internet :

<http://www.hrw.org/fr>

Résumé

« Devons-nous avoir des armes et lutter aux côtés des rebelles ou aux côtés de l'armée, ou [accepter de] vivre comme des victimes ? »

—Un habitant du Sinaï, fouetté par des combattants affiliés à l'État islamique puis puni par l'armée, Rafah, fin 2015.

Depuis 2011, l'armée et la police égyptiennes luttent contre la présence de combattants affiliés à l'État islamique (EI) dans la province du Sinaï Nord. Cette région frontalière avec Israël et la bande de Gaza située au nord de la péninsule du Sinaï ne compte qu'un demi-million d'habitants. Depuis l'intensification du conflit en 2013 dans ce territoire historiquement marginalisé et séparé du reste du pays par le canal de Suez, des milliers de personnes ont été arrêtées et les disparitions se comptent par centaines. Des dizaines de milliers d'habitants ont été expulsés de force ou ont fui leurs foyers en raison de la persistance des violences.

Ce rapport montre comment l'armée et la police égyptiennes ont procédé à des arrestations arbitraires systématiques et généralisées, y compris d'enfants, à des disparitions forcées et des actes de torture, ou encore à des exécutions extrajudiciaires, et imposé aux habitants des peines collectives et des expulsions forcées, qu'elles ont cherché à dissimuler en interdisant la diffusion de toute information indépendante. L'armée aurait aussi mené des attaques aériennes et terrestres illégales qui ont fait de nombreux morts parmi les civils, notamment des enfants, et utilisé des biens civils à des fins militaires. Elle a en outre recruté, armé et donné des ordres à des milices locales qui se sont elles-mêmes livrées à de graves exactions, comme des actes de torture et des arrestations arbitraires, faisant souvent usage du pouvoir qui leur était conféré pour régler des comptes personnels.

Certaines exactions commises dans le Sinaï ont déjà été documentées par HRW et ne sont pas évoquées dans le présent rapport, comme les destructions massives et illégales d'habitations et les expulsions forcées par l'armée égyptienne de dizaines de milliers d'habitants, le plus souvent sans que ces derniers n'aient eu accès à un hébergement temporaire et sans possibilité de recours judiciaire.

De leur côté, des centaines de combattants du groupe affilié à l'EI *Wilayat Sina'*, ou Province du Sinaï, ont enlevé, torturé et assassiné plusieurs centaines d'habitants du Sinaï. Ils ont décapité ou abattu ceux qui étaient en désaccord avec leurs opinions religieuses extrémistes ou ceux qui, selon eux, sympathisent avec le gouvernement. Ils ont exécuté un nombre important de membres des forces de sécurité du gouvernement qu'ils détenaient en captivité, un acte qui relève des crimes de guerre.

Le présent rapport, qui s'appuie à la fois sur des recherches effectuées spécialement pour ce rapport et sur des recherches précédemment publiées par Human Rights Watch sur la situation au Sinaï, note que le conflit dans le Sinaï Nord constitue très probablement un conflit armé non international (CANI) auquel s'appliquent les lois de la guerre. Les conditions à réunir pour qualifier une situation de conflit armé non international sont la gravité, l'intensité et la durée des hostilités, ainsi que des chaînes de commandement identifiables pour chaque partie belligérante. Certaines des exactions commises par les forces gouvernementales et les rebelles, telles que décrites dans le présent rapport, constituent des crimes de guerre et leur caractère généralisé et systématique pourrait aussi être constitutif de crimes contre l'humanité. Crimes de guerre et crimes contre l'humanité ne sont soumis à aucun délai de prescription et ces derniers peuvent faire l'objet de poursuites devant les tribunaux internationaux.

Le conflit au Sinaï Nord s'est considérablement aggravé après juillet 2013, quand le ministre de la Défense, Abdel Fattah al-Sissi, a renversé le président Mohamed Morsi, un haut responsable des Frères musulmans entré en fonction l'année précédente. La destitution de Morsi a provoqué des troubles dans tout le pays et une réaction brutale de l'armée et de la police. Depuis cette date, le gouvernement a mobilisé des dizaines de milliers de soldats dans la région et fait usage d'armes lourdes, de navires de guerre et d'avions militaires. Il a également imposé l'état d'urgence et le couvre-feu dans la majeure partie du Sinaï Nord, qui est vite devenu le théâtre d'attaques fréquentes contre l'armée et la police.

La présence militaire égyptienne au Sinaï n'a plus été aussi importante depuis le traité de paix de 1979 conclu avec Israël, qui limitait strictement la présence de forces armées dans la péninsule du Sinaï. Depuis 2013 pourtant, Israël a non seulement validé le renforcement de la présence militaire égyptienne dans la région au-delà des stipulations du traité, mais a également, selon les informations des médias et plusieurs déclarations officielles, aidé les forces gouvernementales égyptiennes et probablement aussi participé à des raids aériens contre des combattants affiliés à l'EI.

Le nombre de victimes au sein de la population de cette région s'alourdit à mesure que le conflit s'éternise. Selon les estimations de plusieurs médias indépendants, des centaines de civils au moins ont été tués et blessés par les deux camps depuis juillet 2013. Plusieurs zones du Sinaï Nord, autrefois habitées, ont été transformées en villes fantômes, abandonnées par les habitants qui fuient le regain de violence ou craignent d'être expulsés de force par l'armée.

Les gouvernements ont l'obligation de protéger les populations de leurs territoires et leur droit à la vie. Ils sont également tenus, à l'instar de toute partie à un conflit, de respecter le droit international. Comme les Nations Unies l'ont maintes fois souligné et comme Human Rights Watch l'a documenté à de nombreuses reprises, non seulement les mesures excessives de lutte contre le terrorisme sont illégales, mais elles sont le plus souvent aussi contre-productives, suscitant à la fois l'hostilité des communautés qu'elles sont censées protéger et le soutien aux groupes extrémistes armés.

Human Rights Watch appelle les autorités égyptiennes à protéger les civils et à respecter ses obligations conformément au droit international de la guerre et aux lois locales et internationales relatives aux droits humains. Le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient également mettre en place une commission d'enquête sur les violations commises par toutes les parties au conflit au Sinaï Nord, notamment par les autorités égyptiennes, leurs forces armées et leurs milices irrégulières, et par le groupe Province du Sinaï. En outre, les États membres des Nations Unies devraient suspendre leur assistance à l'armée et à la police égyptiennes tant qu'elles commettront des violations graves et généralisées des droits humains et du droit international humanitaire et tant que les responsables présumés de ces violations n'auront pas été poursuivis. Il incombe aux gouvernements qui transfèrent actuellement des armes à l'Égypte, et notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et à la France, d'exercer un contrôle sur la manière dont les armes qu'ils exportent sont utilisées. S'ils continuent à fournir des armes ou tout autre forme d'aide tout en sachant que ce soutien contribue de manière significative à des violations graves, ils pourraient se rendre complices de ces violations.

Abus commis par le gouvernement

Arrestations massives et disparitions forcées

Depuis l'escalade des campagnes militaires au Sinaï Nord à l'été 2013, les forces de sécurité ont procédé à l'arrestation de milliers d'habitants, dont beaucoup de manière

arbitraire. Les habitants ont déclaré que ces campagnes d'arrestations arbitraires sont régulières et font partie de la vie quotidienne dans les zones du nord-est où les rebelles ont été les plus actifs, notamment dans les villes de Rafah, Sheikh Zuwayed et El-Arish, et dans les villages voisins de ces localités.

Selon les habitants sur place qui se sont entretenus avec Human Rights Watch, la police et l'armée ont systématiquement traité ceux qui vivent dans ces zones avec suspicion. Ces personnes ont déclaré que des soldats, parfois accompagnés des forces de police du ministère de l'Intérieur et de miliciens parrainés par l'armée voyageant en convois à bord de véhicules blindés, bouclaient régulièrement les quartiers et se déplaçaient de maison en maison en appelant les hommes par leur nom ou arrêtant quiconque était présent à ce moment-là.

Les témoins affirment que dans aucun des cas documentés par Human Rights Watch, les autorités ne disposaient d'un mandat d'arrêt, ni n'avaient informé les habitants des raisons de leur arrestation. En règle générale, les agents qui procédaient aux arrestations déclaraient qu'ils emmenaient la personne pour un simple interrogatoire et qu'ils la renverraient chez elle sous peu. Dans les faits, la plupart des individus arrêtés ont été détenus pendant de longues périodes, et parfois même pendant des années.

Human Rights Watch a documenté 50 cas d'habitants de la région arrêtés de manière arbitraire par les forces de sécurité du gouvernement. Dans 39 cas, il est probable que les autorités les ont fait disparaître de force. Pour 14 d'entre ces disparitions forcées, les personnes avaient disparu depuis au moins trois ans. Les procureurs n'ont enquêté sur aucune de ces disparitions ou sur les actes de torture présumés commis sur les détenus. Dans un cas, un jeune homme que l'armée avait fait disparaître de force pendant des mois avant de le transférer dans une prison officielle hors du Sinaï a raconté au procureur sa disparition et les mauvais traitements qu'il avait subi des mois durant. Il a déclaré que le procureur lui avait répondu : « *Considérez cela comme le prix à payer pour le bien de la patrie* ».

Exécutions extrajudiciaires et meurtres à des postes de contrôle

Human Rights Watch a documenté 14 cas d'exécutions extrajudiciaires de détenus au Sinaï Nord, qui s'ajoutent à au moins six cas documentés par Human Rights Watch avant la publication du présent rapport. Dans un cas, en février 2015, des militaires ont arrêté deux frères à leur domicile d'El-Arish, la capitale de la province, pour les emmener au

Bataillon 101, la plus grande base militaire du Sinaï Nord. Deux jours plus tard, l'un des proches des détenus a déclaré avoir entendu dire que des corps avaient été découverts en bord de route près de l'entrée du village d'El-Raysan, une bourgade isolée au sud d'El-Arish. Lorsque ce proche est arrivé sur place, il a découvert des traces de pneu de véhicules et les corps des deux hommes, tué d'une balle dans le dos et au visage pour l'un, et d'une balle dans la tête pour l'autre. Le lendemain, des détenus qui venaient d'être libérés du Bataillon 101 sont venus lui présenter leurs condoléances et l'ont informé que le matin de leur mort, les deux frères avaient été sortis de leur cellule par des militaires qui les avaient fait monter dans un convoi de Humvees.

Toutes les grandes routes du Sinaï Nord sont étroitement contrôlées par des dizaines de postes de contrôle de l'armée et autres installations militaires. Des témoins ont raconté à Human Rights Watch que les militaires aux postes de contrôle tiraient parfois sur des civils et des véhicules qui ne représentaient pas de menace apparente pour la sécurité. Human Rights Watch a documenté trois de ces probables homicides à caractère illégal. Des témoins ont également expliqué que le couvre-feu imposé au Sinaï Nord depuis octobre 2014 empêchait la délivrance d'aide médicale d'urgence. Même en dehors des heures de couvre-feu, il fallait beaucoup de temps aux ambulances pour arriver à destination, en raison des retards aux postes de contrôle de l'armée et de la police.

Mauvais traitements, torture et mort en détention

L'armée détenait la plupart des personnes qu'elle arrêta au Sinaï Nord sur trois sites : le Bataillon 101 à El-Arish ; le Camp El-Zohor à Sheikh Zuwayed, un centre sportif pour la jeunesse reconverti ; et El-Azoly, une prison militaire située à l'intérieur de la base militaire d'El-Galaa, siège de la deuxième armée égyptienne dans la ville d'Ismailia, sur le canal de Suez. Les habitants arrêtés par la police sont en général transférés au siège du Sinaï Nord de l'Agence de sécurité nationale du ministère de l'Intérieur, situé lui aussi à El-Arish.

Privés de toute forme de contrôle judiciaire, les personnes détenues sur ces sites sont privées de leurs droits fondamentaux et parfois victimes d'abus. Dans son rapport, Human Rights Watch a documenté 10 cas de détenus ou proches de ceux-ci faisant état d'agressions physiques, notamment de coups et de décharges électriques, dont les auteurs sont presque toujours des militaires en uniforme. Ils ont décrit comment ces violences, qui dans de nombreux cas ressemblaient à des actes de torture, s'étaient produites pendant leurs disparitions forcées – c'est-à-dire alors que leur détention était tenue secrète vis-à-vis des proches ou de leurs avocats –, dans des cellules surpeuplées sans accès adéquat à la nourriture, aux vêtements, à l'eau ou aux soins.

D'anciens détenus ont dit avoir vu des enfants aussi jeunes que 12 ans, détenus dans ces conditions au même titre que les adultes. Les anciens détenus, dont l'emprisonnement pouvait avoir duré entre plusieurs semaines et plusieurs mois, étaient peu nombreux à avoir été inculpés ou à avoir comparu devant des procureurs comme l'exige la loi égyptienne. Ceux qui comparaissaient ne voyaient un procureur qu'après leur transfert dans des centres de détention officiels situés hors de la province du Sinaï, ou pour être jugés devant des tribunaux militaires sur la base militaire d'El-Galaa. Craignant d'être à nouveau arrêtés et torturés – voire d'être exécuté de manière extrajudiciaire –, aucun de ces anciens détenus n'a déposé plainte auprès des autorités pour le traitement qui leur a été infligé.

Des anciens détenus ont déclaré avoir été témoins de la mort de trois autres détenus en détention du fait des mauvais traitements et du manque de soins médicaux.

Les personnes interrogées ont déclaré que certains soldats travaillant au Sinaï Nord torturaient des détenus jusqu'à ce qu'ils fournissent aux interrogateurs l'identité de soi-disant « *terroristes* » ou « *takfiris* », le mot arabe désignant les extrémistes musulmans qui croient en l'excommunication d'autres musulmans et que les autorités égyptiennes utilisent pour décrire les combattants ennemis dans leur ensemble.

Se rappelant des propos tenus par un interrogateur qui semblait admettre que les tactiques brutales de l'armée avaient donné lieu à des erreurs fatales, un détenu du Camp El-Zohor a raconté comment cet interrogateur avait reconnu les faits : « *C'est vrai que certaines personnes sont arrêtées à tort par l'armée et que d'autres meurent [en détention]. Mais nous combattons aussi les takfiris et nous en arrêtons [beaucoup].* »

Rôle des milices pro-gouvernementales

Ce rapport documente aussi le rôle des milices progouvernementales au Sinaï Nord. Peu après le début du conflit, l'armée, qui n'avait pas opéré au Sinaï Nord depuis des décennies et manquait de renseignement au niveau local, a commencé à recruter des habitants au sein d'une milice irrégulière, non encadrée par des décrets ou des lois, qui a depuis lors joué un rôle important dans les abus qui ont été commis.

Ces milices sont appelées *manadeeb* (délégués) par les autorités et *gawasees* (espions) ou « *Bataillon 103* » – un jeu sur le nom de la base militaire du Bataillon 101 – par les habitants du Sinaï Nord. Elles remplissent à la fois des fonctions de collecte du renseignement et d'action policière. Malgré l'irrégularité de leur statut, elles disposent de

pouvoirs d'arrestation de facto et opèrent sous la direction et le commandement de l'armée, qui leur fournit uniformes, armes, argent et logement sur certaines bases militaires. Selon plusieurs habitants, les membres de ces milices ont un rôle décisif pendant les campagnes d'arrestations menées par l'armée, qu'ils utilisent souvent pour régler des conflits personnels ou promouvoir leurs intérêts commerciaux.

« Ils dénoncent des gens, c'est tout », notamment *« ceux qui les importunent ou qui les ennuient »*, a déclaré à Human Rights Watch un ancien officier de l'armée ayant servi au Sinaï Nord.

Les milices fonctionnent presque entièrement en dehors de la loi. Parfois, il semblerait que les miliciens se soient rendus responsables des pires exactions. En avril 2017, une chaîne satellite turque opposée au gouvernement égyptien a diffusé une vidéo, apparemment filmée par un soldat, dans laquelle on voit un milicien interroger puis exécuter deux jeunes détenus dans un champ vide. Human Rights Watch a pu authentifier cette vidéo grâce à l'aide de plusieurs habitants du Sinaï. Dans la vidéo, on peut voir un agent du renseignement militaire superviser les exécutions sous le regard d'autres soldats.

La taille et la composition exactes de ces milices ne sont pas connues, mais de nombreuses personnes interrogées par Human Rights Watch ont déclaré qu'il était courant de voir des miliciens – facilement reconnaissables à leurs uniformes non officiels, des tenues de camouflage mal assorties fournies par l'armée, les tongs qu'ils portent au pied et des foulards couvrant leurs visages, ainsi qu'à leurs accents locaux –, accompagner les convois militaires et identifier les individus à arrêter. Des habitants ont déclaré à Human Rights Watch que l'armée les payait bien et qu'elle semblait recruter des hommes avec des antécédents criminels.

« La plupart des membres du groupe sont connus et ont un sawabiq (casier judiciaire) ou étaient des baltageya (des voyous) », a ainsi déclaré un habitant à Human Rights Watch. *« Et la plupart d'entre eux sont méprisés à cause de leur addiction [aux drogues], [ou] parce que leurs tribus ont renoncé à eux du fait de leur comportement criminel passé. Ils ne peuvent trouver meilleur refuge que cette couverture militaire qui leur est offerte ».*

Les habitants du Sinaï Nord ont mentionné plusieurs altercations avec des miliciens ayant conduit à des arrestations. Une femme de Rafah, dont le père a disparu de force aux mains de l'armée en 2014, a déclaré qu'un milicien s'était rendu chez elle peu après que son père eut installé un poteau d'électricité devant la maison. Elle a raconté :

Le milicien a dit : « *Vous ne pouvez pas mettre ça ici* » et ils se sont disputés dans la rue ... Mon père lui a répondu : « *Je vais me plaindre à l'armée* », et [il] a commencé à rire bruyamment et a dit à mon père, « *Si tu ouvres la bouche, c'est moi qui viendrai te chercher chez toi pour t'emmener voir l'armée* ». Deux jours après la dispute, un convoi de Humvees et de véhicules blindés est entré dans le quartier et est venu chez nous.

Probablement à cause de la mauvaise réputation des milices, les habitants ont également déclaré que dans certains cas, l'armée distribuait des brochures « *non officielles* » dans les villes du Sinaï Nord pour se distancer d'un ou plusieurs miliciens et expliquer que ces miliciens seraient punis. Human Rights Watch n'a cependant trouvé aucune preuve que des miliciens aient été condamnés pour les abus commis.

Possibles attaques aériennes et terrestres illégales

L'armée n'a jamais reconnu l'existence de victimes civiles au Sinaï Nord. En l'absence d'accès à la province, il est difficile pour les groupes de défense des droits humains ou les médias indépendants d'évaluer l'impact humanitaire d'attaques aériennes et d'artillerie, qu'elles soient commises par l'Égypte, Israël ou les rebelles. Plusieurs témoignages transmis à Human Rights Watch suggèrent cependant que l'armée égyptienne ne prend pas toutes les précautions possibles pour éviter ou minimiser les dommages causés aux civils par la conduite de ses opérations.

Le rapport mentionne plusieurs incidents où l'armée a fait usage d'armes terrestres et aériennes ayant fait d'éventuelles victimes civiles et endommagé ou détruit des habitations et infrastructures civiles, alors même que les habitants déclaraient qu'à leur connaissance, il n'y avait pas d'objectifs militaires ni d'affrontements à proximité de leur domicile.

Une femme a décrit comment un convoi de l'armée transportant des munitions pour un poste de contrôle était entré dans son quartier de Sheikh Zuwayed en octobre 2015 et avait commencé à échanger des tirs avec des rebelles à environ 500 mètres de chez elle. Alors qu'elle se mettait à l'abri avec ses deux filles adolescentes, un projectile a touché sa maison et a explosé. Elle a raconté :

C'est une sensation difficile à décrire, le fait de se faire tirer dessus avec vos filles blotties contre vous. A cet instant vous ne connaissez pas votre

destin, ni le leur, vous ne savez pas quoi faire, elles crient et vous ne pouvez pas les protéger des tirs.... Le sang est la dernière chose dont je me souviens, mes cris, et ceux mes filles.

La femme a perdu connaissance et s'est réveillée à l'hôpital, où elle a appris ensuite que ses filles étaient mortes quand les sauveteurs avaient sorti leurs corps des débris de sa maison. Elle a accusé l'armée égyptienne d'être responsable de l'attaque, car selon elles les militants n'utilisent pas d'armes capables de tirer des projectiles suffisamment puissants pour causer de tels dégâts à sa maison.

Abus commis par le groupe Province du Sinaï, affilié à l'EI

Wilayat Sina' (Province du Sinaï), une organisation affiliée à l'EI active au Sinaï Nord, s'est implantée dans le nord-est du pays et a commis, selon les déclarations de plusieurs personnes, des crimes particulièrement horribles, notamment l'enlèvement de nombreux habitants et membres des forces de sécurité et l'exécution extrajudiciaire de plusieurs d'entre eux.

Les attaques aveugles menées par Province du Sinaï, qui fait usage d'engins explosifs improvisés (EEI) dans des zones peuplées, ont tué des centaines de civils et entraîné le déplacement forcé des habitants de la région. Le groupe a aussi lancé des attaques délibérées contre des civils, et notamment revendiqué la responsabilité de l'attentat à la bombe d'octobre 2015 perpétré contre le vol 9268 de la compagnie aérienne Metrojet, qui a explosé après son décollage de Sharm al-Sheikh, ville balnéaire du Sinaï, tuant les 224 passagers et membres d'équipage. En novembre 2017, ce sont probablement aussi les combattants de Province du Sinaï qui ont attaqué la mosquée d'El-Rawda, au Sinaï Nord, faisant au moins 311 morts parmi les fidèles, y compris des enfants. Cette attaque est sans doute la plus violemment meurtrière jamais perpétrée par un groupe armé dans toute l'histoire de l'Égypte.

Dans les régions de Rafah et de Sheikh Zuwayed, le groupe a mis en place ses propres tribunaux islamiques (qui appliquent la charia) assurant la tenue de « *procès* » inévitables, et installé ses propres postes de contrôle pour s'assurer du maintien régulier de l'ordre et de l'*Hisba* (application de certaines règles islamiques). Parmi ces mesures figurent l'ordre donné aux femmes de ne pas sortir seules de chez elles, ou de se couvrir le visage et le reste du corps quand elles sortent. Plusieurs attaques contre des habitants d'El-Arish de confession chrétienne, qui ressemblent aux attaques de l'EI ailleurs au

Moyen-Orient, ont forcé toutes les familles chrétiennes à quitter leurs maisons et à fuir le Sinaï.

Recommandations

Au gouvernement égyptien et à l'armée égyptienne

- Autoriser les groupes humanitaires et de secours indépendants, notamment le Croissant-Rouge égyptien et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à mener des opérations dans le Sinaï.
- Lever les restrictions illégales imposées aux déplacements des habitants du Sinaï et aux activités commerciales et veiller à ce que des recours soient offerts aux habitants touchés par les nécessaires restrictions.
- Ordonner des enquêtes et poursuites immédiates, dans le respect des normes internationales garantissant le droit à un procès équitable, contre les membres des forces de sécurité gouvernementales et des milices progouvernementales impliquées dans des exactions.
- Libérer tous les individus détenus sans preuve d'acte répréhensible et traduire rapidement ceux qui ont été inculpés devant des tribunaux civils et leur garantir dans tous les cas des procès et une procédure équitables.
- Transférer immédiatement tous les détenus dans des prisons officielles. Fermer tous les centres de détention non officiels, en particulier la prison d'El-Azoly, placer tous les lieux de détention sous contrôle judiciaire et mettre toutes les conditions de détention en conformité avec l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus.
- Mettre en place un mécanisme de réparation transparent et indépendant pour les détenus n'ayant commis aucune infraction et pour les familles expulsées de force et dont les biens ont été endommagés ou détruits pendant le conflit ou dont les proches ont été blessés ou tués de manière illégale.
- Mettre en place une commission avec une représentation effective des communautés du Sinaï afin d'étudier et de superviser des solutions pour le retour le plus rapide possible des familles déplacées des zones de conflit.
- Libérer les enfants détenus. Ne pas poursuivre les enfants sauf en dernier recours et dans le respect des normes internationales en matière de justice pour mineurs.
- Inviter les mécanismes relevant des procédures spéciales des Nations Unies au Sinaï et accepter leurs demandes de visite, leur permettre un accès sans entrave et

veiller à ce qu'aucune mesure de représailles ne soit exercée contre les personnes qui coopèrent avec ces mécanismes.

- Enquêter de manière transparente sur les incidents au cours desquels des frappes menées par l'armée égyptienne ont fait des victimes civiles. Communiquer les résultats de ces enquêtes aux victimes civiles et à leurs proches et proposer des compensations financières ainsi que la reconnaissance non financière du préjudice causé, telle que des excuses, que l'attaque à l'origine du préjudice ait été légale ou illégale.
- Veiller à ce que les officiers et soldats de l'armée soient, dans le cadre du programme d'étude de l'académie militaire et lors de formations ultérieures, informés des principes du droit international humanitaire et respectent ces obligations dans le cadre de leur activité professionnelle.

Au Parlement égyptien

- Modifier la Loi 25 de 1966 sur le Code de justice militaire pour définir clairement les droits des détenus dans les centres de détention de l'armée et le traitement des civils les conflits armés, conformément aux normes internationales en vigueur.
- Modifier la Loi sur l'état d'urgence pour mettre en place un contrôle judiciaire sur toutes les mesures de sécurité et supprimer les pouvoirs illimités et non constitutionnels conférés aux forces de sécurité.
- Revoir dans le détail, ou abroger, la Loi 94 de 2015 relative à la Lutte contre le terrorisme pour mettre un terme à l'impunité des agents, limiter la définition du terrorisme et respecter les normes internationales en vigueur.
- Demander l'organisation d'audiences publiques au Parlement pour les habitants et activistes du Sinaï Nord afin qu'ils puissent présenter leurs griefs et leurs revendications.

Au ministère de la Justice et au bureau du Procureur général égyptien

- Le ministère de la Justice devrait lancer une enquête indépendante sur l'incapacité des procureurs du Sinaï à enquêter sur les violations commises par les forces de sécurité et les groupes armés. Les procureurs reconnus coupables de négligence devraient être sanctionnés, le cas échéant, par des représentants de leur ordre professionnel.

- Le ministère de la Justice devrait immédiatement mettre en place une enquête indépendante, avec le soutien d'activistes du Sinaï, de défenseurs des droits humains, de représentants de la société civile et de professeurs de droit, pour rechercher, recevoir et examiner de manière proactive les preuves de violations commises par les forces de sécurité et par les groupes armés au Sinaï. Les victimes d'abus et leurs proches devraient avoir accès à ces informations et participer à l'enquête.
- Ordonner aux procureurs de se rendre immédiatement sur les lieux de détention secrets signalés dans le Sinaï par plusieurs témoins et ordonner leur fermeture ou, le cas échéant, leur transformation en prisons officielles.

Au Conseil national des droits de l'homme

- Établir un bureau permanent au Sinaï Nord pour recevoir les plaintes, enquêter rapidement et réaliser un suivi des discriminations endurées par les habitants du Sinaï Nord. Publier régulièrement les résultats des travaux de ce Conseil sur le Sinaï.

Au gouvernement israélien

- Rendre publique la nature exacte du rôle des forces israéliennes dans le conflit au Sinaï Nord.
- Enquêter de manière transparente sur les incidents au cours desquels des frappes de l'armée israélienne ont fait des victimes dans la population civile. Communiquer le résultat de ces enquêtes aux victimes civiles et à leurs proches et proposer des compensations financières et une reconnaissance non financière du préjudice causé, telle que des excuses, que l'attaque à l'origine du préjudice ait été légale ou illégale.

À toutes les parties au conflit, notamment les combattants du groupe autoproclamé Province du Sinaï

- Prendre toutes les mesures possibles pour protéger les civils, conformément au droit international humanitaire, lors de toute campagne militaire terrestre ou aérienne.
- Dans les zones placées sous le contrôle de facto d'une partie non étatique au conflit, prendre toutes les mesures possibles pour protéger les droits de tous les habitants

sans discrimination et veiller à ce que tous les besoins fondamentaux de la population civile soient satisfaits.

Au gouvernement des États-Unis

- Mettre fin à toutes les formes d'assistance à l'Égypte dans le domaine militaire et de la sécurité et conditionner leur reprise à une amélioration concrète de la situation des droits humains, notamment la mise en place d'une enquête indépendante et de poursuites à l'encontre des auteurs de violations graves, y compris les crimes de guerre, au Sinaï Nord.
- Enquêter puis rendre public un rapport sur l'utilisation d'armes et/ou d'équipements américains dans le cadre des violations graves commises au Sinaï, notamment celles qui ont été documentées dans ce rapport ou par d'autres organisations de confiance et médias indépendants.
- Procéder à un examen officiel des buts et objectifs et de l'efficacité des exercices militaires conjoints, et notamment de la participation de l'Égypte à tous les exercices militaires multilatéraux qui préparent l'armée égyptienne à la lutte contre la menace émanant de l'organisation affiliée à l'EI Province du Sinaï, et garantir que le nombre de victimes civiles sera réduit au minimum dans le cadre de tous ces efforts.
- Veiller à ce que la mission diplomatique des États-Unis en Égypte procède à un examen approfondi et exhaustif de la question du respect des droits humains dans toutes les unités militaires égyptiennes qui opèrent dans la péninsule du Sinaï et reçoivent une assistance ou des formations américaines sur les questions de sécurité. Veiller à ce que tous les bureaux et membres du personnel chargés de veiller au respect de la loi Leahy au sein des départements d'État et de la Défense ainsi que du Commandement central des États-Unis aient une compréhension claire de leur mandat et soient adéquatement financés.
- Imposer, conformément à la loi Magnitsky de 2016 (*Global Magnitsky Accountability Act*) et au décret 13818 américains, des interdictions de visa et des gels d'avoirs pour tous les responsables égyptiens de la sécurité reconnus coupables de violations graves des droits humains dans le Sinaï.
- Exhorter les autorités égyptiennes à ouvrir le Sinaï et permettre aux journalistes et observateurs indépendants et aux responsables américains, notamment aux délégations du Congrès, d'y avoir accès de manière permanente.

Au Congrès américain

- Si l'exécutif américain ne parvient pas à interrompre toute forme d'assistance à l'Égypte dans le domaine militaire et de la sécurité, le Congrès devrait légiférer pour supprimer la dérogation pour des raisons liées à la sécurité nationale qui permet à l'administration de contourner les conditions fixées par le Congrès en matière de respect des droits humains pour la délivrance de l'aide américaine.
- Demander un rapport actualisé du *Government Accountability Office* sur la surveillance de l'utilisation finale qui est faite des armes et équipements américains en Égypte ; veiller à ce que toute aide future au gouvernement égyptien soit subordonnée à la mise en place de mécanismes de contrôle appropriés et efficaces de l'utilisation finale qui en est faite.
- Veiller à ce que tous les bureaux chargés de veiller au respect de la loi Leahy dans les départements d'État et de la Défense disposent d'un financement et du personnel adéquats.
- Organiser des auditions de contrôle au sein des commissions du Congrès concernées, tels que les commissions des Relations extérieures et sur l'Octroi des crédits, pour mieux comprendre le soutien américain aux opérations militaires de l'Égypte au Sinaï, et notamment les allégations de violations graves, y compris de crimes de guerre, documentées dans le présent rapport.
- Exhorter les autorités égyptiennes à ouvrir immédiatement le Sinaï aux journalistes et observateurs indépendants et aux responsables américains, notamment les délégations du Congrès, et à leur permettre d'y avoir un accès permanent.

Aux partenaires internationaux de l'Égypte

- Interrompre toute forme d'assistance à l'Égypte dans le domaine militaire et de la sécurité et subordonner sa reprise à la preuve qu'il a été mis fin aux violations graves, notamment aux crimes de guerre, au Sinaï Nord, et à la mise en œuvre de mesures crédibles pour enquêter sur, et poursuivre les auteurs de, ces crimes.
- Les États membres de l'Union européenne en particulier devraient respecter la décision du Conseil des affaires étrangères du 21 août 2013 d'interrompre les transferts d'armes à l'Égypte et de revoir toutes les licences du même type.
- Garantir à l'avenir des mécanismes de suivi adaptés et efficaces de l'utilisation finale qui est faite de l'assistance au gouvernement égyptien.

- Faire pression sur les autorités égyptiennes pour qu'elles ouvrent immédiatement le Sinaï aux journalistes et observateurs indépendants et aux groupes chargés de l'aide humanitaire.
- En vertu du principe de compétence universelle et conformément aux lois nationales, enquêter sur les personnes impliquées dans des crimes graves de droit international et engager des poursuites judiciaires, le cas échéant.

Au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, aux Rapporteurs spéciaux, aux organes du Conseil de sécurité et au Bureau de lutte contre le terrorisme

- Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies devrait ouvrir une enquête internationale sur les violations et exactions commises par toutes les parties au conflit au Sinaï Nord, notamment par les hauts responsables égyptiens et les forces de sécurité gouvernementales, les milices progouvernementales et les combattants de Province du Sinaï. L'enquête devrait également inclure le Bureau du Procureur général pour son incapacité à engager des poursuites contre les auteurs de ces violations.
- Les mécanismes relevant des procédures spéciales devraient demander à se rendre en Égypte, notamment au Sinaï Nord, plus particulièrement les Rapporteurs spéciaux sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ; sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; sur le droit au développement ; et les groupes de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires et sur la détention arbitraire.
- Le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme, la Direction du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme devraient demander à se rendre dans certaines régions d'Égypte, notamment au Sinaï Nord, pour se réunir avec toutes les parties, y compris des membres de la société civile, pour assister aux exposés des responsables égyptiens et présenter des rapports sur le sujet au Conseil de sécurité des Nations Unies et au secrétaire général António Guterres. Ces rapports, notamment de la part du Bureau, devraient pointer comment le gouvernement utilisent, à l'échelle du pays, les opérations de lutte contre le terrorisme pour contourner les lois nationales et internationales visant à protéger

les droits humains. Le Bureau devrait communiquer des informations détaillées sur des cas spécifiques de violations et, s'il dispose de suffisamment de preuves, nommer les responsables de ces atteintes aux droits humains commises dans le cadre de la lutte antiterroriste, à des fins d'enquêtes et de poursuites éventuelles.

A l'Union africaine et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

- Les États membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient adopter une résolution condamnant les abus commis par toutes les parties au conflit au Sinaï Nord. La commission devrait tenir le gouvernement égyptien responsable de l'incapacité de l'Égypte à promouvoir et à protéger les droits humains au Sinaï Nord.
- Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devrait mettre l'Égypte à son ordre du jour et examiner périodiquement la situation des droits humains dans le pays, en particulier au Sinaï Nord.
- Le Conseil de paix et de sécurité devrait également revoir tous les arrangements militaires et de sécurité conclus avec l'Égypte, imposer un embargo sur toutes les exportations d'armes destinées à l'armée égyptienne, mettre un terme à toutes les formations sur les questions de sécurité destinées aux forces de sécurité égyptiennes, subordonner la reprise de ces formations à l'arrêt des violations graves au Sinaï Nord, y compris les crimes de guerre, et prendre des mesures crédibles en vue d'enquêter sur ces crimes et engager des poursuites contre leurs auteurs.
- Le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique devrait demander à se rendre en Égypte, notamment au Sinaï Nord, pour examiner la question des communautés autochtones du Sinaï Nord et celles de leur marginalisation qui dure depuis des décennies et de leur dépossession, ainsi que les expulsions forcées auxquelles elles ont récemment été exposées.
- Les mécanismes spéciaux suivants devraient demander à se rendre en Égypte et rendre compte de leurs conclusions concernant la situation au Sinaï Nord : le Groupe de travail sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Afrique ; le Rapporteur spécial sur les prisons, les conditions de détention et le maintien de l'ordre ; le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information ; et le Comité pour la prévention de la torture en Afrique. Ces

mécanismes spéciaux devraient travailler en étroite collaboration avec les procédures spéciales des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.